



## INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Ici on présente UNIQUEMENT les renseignements de base. Assurez-vous de personnaliser votre causerie pour votre exploitation et votre établissement.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous et pour chaque participant.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le matériel dans cette feuille à un lieu approprié au sujet. Assurez-vous de donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Accueillez les questions.
- ✓ Terminez avec une révision courte des points principaux ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Remplissez la feuille avec le nom de l'exploitation, le lieu et la date. Faites signer la feuille par chaque travailleur pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs pour documenter l'événement de formation.

COMMANDITÉ PAR :



## ACTIVITÉ DE TRAVAIL

La machinerie agricole est essentielle pour notre travail quotidien. La machinerie peut présenter un risque d'incendie quand elle n'est pas correctement entretenue. Un incendie à la ferme est une préoccupation importante. De longues distances du service d'incendie signifient des délais d'intervention d'urgence plus longs. Un incendie dans notre ferme pourrait être extrêmement coûteux et potentiellement dangereux.

## CONTEXTE

Il y a trois éléments principaux qui se conjuguent pour créer un incendie. Ils sont l'air, la chaleur et le carburant. Il est impossible d'éliminer l'air qui entoure la machinerie agricole. La prévention des incendies dans les machines agricoles est axée sur le maintien de la machinerie dégagée de matériaux combustibles possibles (le carburant) et l'élimination de toutes les sources possibles de chaleur qui pourraient mener à un incendie.

## Points clés

**NOUS AVONS DES PRATIQUES NORMALES D'EXPLOITATION INTÉGRÉES POUR LA SÉCURITÉ POUR L'OPÉRATION DE TOUTE LA MACHINERIE AGRICOLE DANS NOTRE FERME.** Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision— Vous pouvez les trouver :

## PRÉVENTION DES INCENDIES DE MACHINERIE :

Il faut effectuer une inspection préopérationnelle quotidiennement avant d'utiliser tout équipement. Si vous remarquez un risque d'incendie, veuillez le corriger ou avisez un superviseur.

Inspectez pour :

- toute accumulation de résidus de culture autour du moteur, des systèmes d'échappement et des courroies et chaînes;
- tout dommage ou des pièces usées du système d'échappement, des courroies de transmission, du câblage électrique, des pièces mobiles;

- toute indication de fuites de liquides, d'huiles et de carburant;
- toute odeur de câblage électrique qui brûle.

## LE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT SÉCURITAIRE :

Nous avons des Pratiques normales d'exploitation intégrées pour la sécurité pour ravitailler la machinerie en carburant. Il est important de ne pas ignorer ces PNEIS. Même si nous sommes occupés, un ravitaillement en carburant inadéquat peut provoquer un incendie coûteux.

N'oubliez pas :

- Ne ravitaillez jamais l'équipement avec le moteur en marche.
- Laissez un moteur chaud se refroidir avant le ravitaillement.
- N'utilisez pas les instruments électroniques comme les téléphones cellulaires pendant le ravitaillement.
- N'entrez pas dans l'équipement. Faire cela peut créer de l'électricité statique qui pourrait créer une étincelle et allumer les vapeurs de carburant.

## ATTENTION

On doit fumer uniquement dans la zone fumeurs désignée. L'élimination et l'extinction inadéquates des cigarettes peuvent mener à des incendies au champ et dans la cours de ferme.

## PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux, ensuite avisez-moi ou votre superviseur.

## AUTRES RESSOURCES

*Le ravitaillement en carburant de l'équipement, de l'Association canadienne de sécurité agricole, disponible à [http://www.agsafetyweek.ca/uploads/1/3/3/4/13345670/casw2014\\_toolboxtalks9\\_fr.pdf](http://www.agsafetyweek.ca/uploads/1/3/3/4/13345670/casw2014_toolboxtalks9_fr.pdf)*

- Défense absolue de fumer pendant le ravitaillement. On doit fumer uniquement dans les zones désignées.
- Nettoyez les petits déversements et laissez évaporer tout carburant déversé sur le moteur avant de le démarrer.

## QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE :

Nous avons des Pratiques normales d'exploitation intégrées pour la sécurité qui comprennent les procédures d'urgence pour chaque tâche dangereuse. Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision.

- En cas d'incendie d'une machine que vous opérez, arrêtez rapidement le moteur, saisissez l'extincteur, sortez et obtenez de l'aide.
- Abordez tout incendie avec beaucoup de prudence. Même un petit incendie peut s'embraser de façon bouleversante quand les portes, trappes et d'autres choses sont ouvertes. Si possible, utilisez le tuyau flexible de l'extincteur pour lancer la poudre chimique d'une

distance sécuritaire à la base de toute flamme visible.

- N'oubliez pas qu'il ne serait peut-être pas possible d'éteindre tous les incendies. S'il est dans un endroit d'accès difficile ou semble non maîtrisé, ne courez pas de risque, attendez l'arrivée des secours.

## COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de l'exploitation \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

Animateur de la réunion \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

## PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



SécuritéFermeCanada  
CanadaFarmSafe

Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). L'animation de Causeries sécurité ou réunions de sécurité de façon régulière est un élément de l'établissement d'un plan exhaustif de sécurité agricole tel que décrit dans le Plan de SécuritéFerme Canada, l'outil de gestion des risques opérationnels de l'ACSA pour la santé et sécurité à la ferme. Pour télécharger la version de base du Plan de SécuritéFerme Canada, visitez [www.casa-acsa.ca/fr/PlanSecuriFermeCanada](http://www.casa-acsa.ca/fr/PlanSecuriFermeCanada), ou contactez le bureau de l'ACSA pour en savoir plus au 1-877-452-2272.

Cette Causerie sécurité a été financée par la société commanditaire exclusive Pioneer Hi-Bred Limited. L'ACSA est financée en partie par Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, et reçoit un soutien supplémentaire des secteurs agricole et des entreprises.